



P3A



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Fiche de Projet de Jumelage

DZ 13 ENPI FI 02 16 R2

« Appui à la direction Générale de la Prospective dans l'organisation et l'opérationnalisation des processus métiers liés à la prospective »

BENEFICIAIRE

DIRECTION GENERALE DE LA
PROSPECTIVE (DGP)

MINISTERE DES FINANCES

DZ 13 ENPI FI 02 16 R2

Table des matières

Liste des abréviations.....	4
1. Informations de base.....	6
1.1 Programme.....	6
1.2 Référence du jumelage.....	6
1.3 Intitulé du jumelage	6
1.4 Secteur.....	6
1.5 Pays bénéficiaire.....	6
2 Objectifs	6
2.1 Objectif général	6
2.2 Objectif spécifique.....	6
2.3 Contribution à la mise en œuvre de l'accord d'association	7
▪ 2.3.1 Cadre stratégique	7
▪ 2.3.2 Contribution à la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement.....	8
3. Description du projet	8
3.1 Contexte général et justification du jumelage	8
3.2 Activités connexes	11
3.3 Résultats	12
3.4 Activités	15
▪ 3.4.1 Conférences de lancement et clôture	15
▪ 3.4.2 Activités du résultat 1 : Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la DGP sont renforcées	16
▪ 3.4.3 Activités du résultat 2 : Un dispositif de collecte-traitement et diffusion de l'information est opérationnel permettant de développer des analyses stratégiques ...	17
▪ 3.4.4 Activités du résultat 3 : Les études prospectives sont réalisées à partir d'instruments adaptés	19
▪ 3.4.5 Activités du résultat 4 : La DGP maîtrise les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques	22
3.5 Moyens et apports de l'administration jumelle de l'Etat Membre.....	23
▪ 3.5.1..... Profil et tâches du chef de projet (CP)	23
▪ 3.5.2..... Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ).....	24
▪ 3.5.3..... Profil et tâches de l'assistant(e) du CRJ	26
▪ 3.5.4..... Profil et tâches des principaux experts à court terme	26
4. Cadre Institutionnel.....	29
4.1. Institution bénéficiaire	29
4.2. Autres institutions partenaires.....	30
5. Budget	30
6. Modalités de mise en œuvre	31
6.1 Autorité contractante du projet.....	31
6.2 Institution Bénéficiaire	31



6.3	Comité de pilotage du projet	33
7.	Calendrier de mise en œuvre	34
7.1	Date de lancement de l'appel à propositions	34
7.2	Date prévue de démarrage des activités du jumelage.....	34
7.3	Durée de déroulement du projet	34
7.4	Durée de la période d'exécution (durée légale).....	34
8.	Durabilité du projet.....	34
9.	Questions transversales.....	35
10.	Conditionnalités et échelonnement.....	36
	Annexes	36
	ANNEXE 1	37
	▪ Matrice du cadre logique	37
	▪ Calendrier	



Liste des abréviations

AA	Accord d'Association Algérie-UE	Algeria-EU Association Agreement
CE/EC	Commission Européenne	European Commission
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données	Data Quality Assessment Framework
CP/PD	Chef de Projet de jumelage	Twinning Project Director
CRJ/RTA	Conseiller résident de jumelage	Resident Twinning Advisor
DGP/GDP	Direction Générale de la Prospective	General Directorate for Prospective
DUE/EUD	Délégation de l'Union Européenne	European Union Delegation
EM (P)/MS(P)	État membre (partenaire)	Member State (Partner)
GAR/ROM	Gestion axée sur les résultats	Results Oriented Management
IEV(P)/EN P	Instrument européen de voisinage et de partenariat	European Neighborhood Partnership
IOV/OVI	Indicateur objectivement vérifiable	Objectively Verifiable Indicator
ELT/LTE	Expert Long Terme	Long Term Expert
MCJ/CTM	Manuel commun de jumelage	Common Twinning Manual
ONS/NSO	Office National de la Statistique	National Statistics Office
UGP/P3A PAO	Unité de gestion de Programme/ Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-UE	Project Administration Office/Support to the Implementation of the Association Agreement Algeria EU
PB/BC	Pays bénéficiaire	Beneficiary Country
RADP/DPR A	République Algérienne Démocratique et Populaire	Democratic and People's Republic of Algeria
ECT/STE	Expert Court Terme	Short Term Expert

TAIEX	Technical Assistance and Information Exchange	Technical Assistance and Information Exchange
UE/EU	Union Européenne	European Union



1. Informations de base

1.1 Programme

Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-Union européenne : P3A-III ENPI/2013/024-758

1.2 Référence du jumelage

DZ 13 ENI FI 02 16 R

1.3 Intitulé du jumelage

« Appui à la direction Générale de la Prospective dans l'organisation et l'opérationnalisation des processus métiers liés à la prospective »

1.4 Secteur

Economie- Finances

1.5 Pays bénéficiaire

République Algérienne Démocratique et Populaire

2 Objectifs

2.1 Objectif général

L'objectif général du jumelage est de développer la fonction d'appui conseil de la DGP à la prospective, au pilotage stratégique et à la territorialisation des politiques publiques (« anticipation-proposition-évaluation ») dans les domaines socio-économiques.

2.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique est de renforcer l'organisation et les capacités de la DGP autour des processus-métiers de la prospective et de développer la gestion de l'information et les outils nécessaires à la conception et l'évaluation des politiques publiques



2.3 Contribution à la mise en œuvre de l'accord d'association

2.3.1 Cadre stratégique

Dans le cadre du processus de Barcelone et du partenariat Euro-méditerranéen lancé en novembre 1995, l'Algérie et l'Union Européenne ont signé un Accord d'Association (AA) qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005. Ceci définit le cadre légal par lequel sont établies les relations entre les parties dans les domaines économique, commercial, politique, social et culturel.

L'objectif de renforcer les capacités de la Direction Générale de la Prospective (DGP) en matière de veille, d'analyse stratégique et d'évaluation, s'inscrit dès l'article 1 de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'EU : « promouvoir la coopération dans les domaines économique, social, culturel et financier ».

Le projet de jumelage de la DGP constitue une expression de la volonté de la Communauté d'apporter à l'Algérie un soutien significatif à ses efforts de réforme au plan économique et de développement social. A travers les résultats ciblés, il permettra également d'alimenter le dialogue économique régulier entre les deux parties dans tous les domaines de la politique macro-économique. La Feuille de route de l'Accord d'Association (AA) met également l'accent, dans le volet des réformes structurelles, sur la mise en place et la modernisation d'un système d'information économique et de prospective.

De façon plus spécifique, le présent projet de jumelage s'inscrit dans le volet *Coopération économique*, titre V de l'AA, Chapitre 1, articles 47 à 50 et 64 :

- Art. 47 : portant sur le renforcement de la coopération économique et sociale ;
- Art. 48 : concernant la libéralisation des échanges entre L'Algérie et la Communauté ;
- Art. 49 : définissant les moyens à mettre en œuvre en matière de coopération : le dialogue économique, l'échange d'information, des actions de conseil, d'expertise et de formation, l'assistance technique, coopération administrative et réglementaire, des actions de soutien au partenariat et à l'investissement ;
- Art. 50 : portant sur la coopération régionale ;
- Art. 64 : ayant pour objectif le rapprochement des méthodologies et de l'utilisation des statistiques, entre autres sur le commerce extérieur, les finances publiques et la balance des paiements, la démographie, les migrations, les transports et les télécommunications, et généralement sur tous les domaines couverts par le présent Accord

Le projet de jumelage s'inscrit également dans le volet *social et culturel*, Titre VI de l'AA :

- Art. 74 : qui mentionne l'importance du développement social, allant de pair avec le développement économique.

Il s'inscrit enfin dans le Titre VII, volet *Coopération Financière*, notamment dans les articles



79 et 80 :

- **Art 79** : concernant notamment la facilitation des réformes visant la modernisation de l'économie, la mise à niveau des infrastructures économiques et l'accompagnement des politiques mises en œuvre dans les secteurs sociaux.
- **Art. 80** : centré sur le rétablissement des grands équilibres financiers et la création d'un environnement économique propice à l'accélération de la croissance et à l'amélioration du bien-être de la population algérienne, et l'adaptation des instruments d'accompagnement des politiques de développement.

2.3.2 Contribution à la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement

A travers son plan d'actions présenté en 2015, le gouvernement Algérien s'est fixé pour objectif de résorber les retards de développement accumulés depuis plus de trois décennies et de réunir les conditions nécessaires à l'insertion durable dans l'économie algérienne d'une économie algérienne fondée sur la connaissance. Le Gouvernement prévoit de s'atteler à :

- poursuivre les efforts d'insertion de l'économie dans l'environnement régional et international et à accorder la priorité à la sphère productive nationale pour atteindre l'objectif fondamental de sortie graduelle de dépendance aux hydrocarbures ;
- appuyer qualitativement la formation du capital humain pour renforcer l'efficacité de l'économie algérienne ;
- accélérer la décentralisation par le renforcement des pouvoirs locaux et améliorer des outils de prospective et d'analyse du développement territorial.

Dans le domaine de la modernisation de la sphère économique et financière, le Gouvernement prévoit en particulier de :

- poursuivre les études prospectives pour approfondir et préciser la vision de développement du pays ;
- mettre en place un système de veille des tendances économiques et financières internationales ;
- développer les instruments de cadrage macro-économique.

Le projet de jumelage apparaît ainsi en parfaite adéquation avec le programme du Gouvernement et contribuera à atteindre les objectifs rappelés ci-dessus. Le renforcement des capacités de la DGP permettra d'asseoir, au sein du Ministère des Finances, les bases d'une organisation qui pourrait être le référent en matière de prospective et d'analyse stratégique du pays.

3. Description du projet

3.1 Contexte général et justification du jumelage

La DGP et ses métiers



La Direction générale de la Prospective (DGP) créée au sein du Ministère des Finances par le décret exécutif 13-423 du 18 décembre 2013 après la suppression du Secrétariat d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques auprès Premier Ministre.

La DGP a reçu pour mandat d'analyser les politiques de développement, y compris les politiques sectorielles, complétant ainsi les fonctions d'analyse des politique budgétaires et fiscales assurées par d'autres départements du Ministère des Finances.

Le décret du 13-423 du 18 décembre 2013 a confié à la DGP 4 missions principales :

- *l'élaboration des études et analyses prospectives*: dans les domaines économiques, sociaux et démographiques ; identification et étude de l'évolution des secteurs stratégiques ;
- *la stratégie nationale à long terme dans les domaines du développement social, économique et territorial* : analyse de cohérence de programmes économiques et sociaux de développement et analyse de leur cohérence ; participation à l'élaboration nationale du plan de développement durable ; détermination des conditions de la stabilité des grands équilibres économiques et de leur stabilité à long terme ;
- *le suivi et l'évaluation* : évaluation de l'impact des programmes de développement et de croissance ; cadre de suivi du développement territorial ;
- *le développement des instruments et méthodologies* : instruments d'analyse et de prospective, instruments de prévision.

Les métiers de la DGP consistent à (i) analyser et traiter l'information afin de pouvoir établir les scénarii futurs possibles (prospective exploratoire répondant à la question « que peut-il advenir ? »), (ii) identifier les moyens d'actions dont dispose l'Etat et appuyer la formulation de mesures (analyse ou prospective exploratoire répondant à la question « que pouvons-nous faire ? ») puis enfin (iii) à suivre et évaluer les politiques publiques.

Les difficultés rencontrées par la DGP

La DGP rencontre actuellement des difficultés à opérationnaliser pleinement ses missions. Ses difficultés s'expliquent d'abord par :

- son organisation : un cadre est d'abord spécialisé par thématique d'étude plutôt que par métier. A l'avenir, la DGP doit pouvoir constituer des équipes transversales et introduire un management matriciel organisé autour de ses métiers ;
- la difficulté à accéder et suivre les informations nationales et internationales pertinentes pour l'analyse des principales questions de développement ;
- l'insuffisance de l'approche participative, notamment avec les ministères sectoriels ;
- l'absence de programmes de formation et de mise à niveau des connaissances ;
- et enfin des compétences méthodologiques encore insuffisantes pour mettre en pratique l'analyse prospective.

Le personnel total de la DGP s'élève à 230 agents, dont 33 cadres supérieurs et 50 ingénieurs et administrateurs, répartis entre les différentes directions et services.



Les métiers de la DGP nécessitent par ailleurs de bonnes capacités fonctionnelles en matière de management, rédaction, communication et relations qui doivent être renforcées au cours des prochaines années.

Relance de la demande de jumelage par la DGP

Après le transfert des activités du SEPS à la FGP, une nouvelle fiche de jumelage a été produite, reprenant textuellement les termes de la précédente fiche.

Afin de tenir compte au plus près de ses nouvelles missions, et sur les conseils de l'Expert Référent Cadrage du PSMFP, la DGP a reformulé sa demande de jumelage.

La présente fiche de jumelage a ainsi été revue pour mieux s'adapter à l'expertise disponible au sein des Etats-Membres.

L'apport du jumelage

L'appui apporté par le jumelage va permettre à la DGP de :

- renforcer l'approche en équipe de ses processus-métiers, en particulier en matière de veille stratégique, d'analyse stratégique, de projections macroéconomiques et de suivi-évaluation des politiques publiques ;
- bénéficier de formations pratiques et d'ateliers de travail sur les méthodes et outils, ainsi que d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- développer le traitement et l'utilisation des données (veille stratégique et système d'information) dans les domaines économiques, social et du développement territorial;
- définir les instruments et outils de mesure du développement économique et social ;
- formuler des analyses stratégiques sur des problèmes de développement socio-économique et proposer les mesures/actions y afférentes ;
- établir des scénarii macroéconomiques de moyen et long terme, intégrant en particulier l'impact du Programme d'action gouvernemental et des évolutions démographiques ;
- contribuer aux travaux de suivi et évaluation des politiques publiques
- renforcer la communication sur les travaux menés par la DGP.

Evaluation de la capacité d'appropriation du jumelage par la DGP

Après un examen approfondi des textes statutaires de la DGP et des entretiens approfondis avec le directeur général et les 5 directeurs de la DGP, l'expert international mandaté par le P3A estime que la direction générale est prête à être renforcée comme prévu au travers des résultats du jumelage, tels que définis ci-après. Le personnel a la volonté et les capacités



nécessaires pour mettre en place de nouvelles méthodes, améliorer l'information nécessaire à la prospective, et finalement exercer les missions qui ont été attribuées à la DGP, dont essentiellement la prospective dans le domaine économique et sociale. Une attention particulière a été donnée au dimensionnement des activités du jumelage par rapport aux capacités actuelles de la DG, et de son personnel, pour atteindre les résultats (obligatoires), évitant ainsi tout surdimensionnement et duplication avec tous autres apports possibles de bailleurs de fonds.

3.2 Activités connexes

Les équipes du projet de jumelage veilleront à ce qu'il n'y ait pas duplication entre les activités du jumelage et celles qui pourraient être développées par d'autres projets, notamment par le projet Banque Mondiale et celui de UNESCO.

Pour l'instant (1^{er} semestre 2016), la DGP ne bénéficie pas d'appuis significatifs des bailleurs de fonds. Seules quelques formations ont été dispensées au cours des deux dernières années.

- Avec l'Union Européenne : un projet de jumelage est actuellement en cours de réalisation auprès de la Direction Générale des Impôts. 2 autres jumelages sont prévus pour la fin de l'année (2016), l'un concernant le domaine (cadastre), l'autre les douanes. Dans le cadre du volet finances publiques du P3A et le plan de modernisation des finances publiques, différentes missions ponctuelles sont régulièrement organisées en appui au budget, douanes, comptabilité publique, prévision (DGPP), impôts, domaine et cadastre, système d'information, conduite du changement, trésor public. Ces actions sont centrées plus sur les finances et le budget alors que le présent jumelage intéresse la prévision macro-économique et sociale.
- Avec la Banque Mondiale : un projet en appui au ministère des finances est en cours de préparation portant sur la vision prospective de l'Algérie à l'horizon 2035. Cette vision prospective sera élaborée à partir d'analyses sectorielles et impliquera les principaux départements sectoriels. L'appropriation de ces travaux implique de fait en amont un renforcement de la fonction de pilotage et de coordination technique de la DGP, ce qui constitue en fait le cœur du projet de jumelage. Le projet de jumelage de la DGP porte sur son renforcement organisationnel, les instruments et méthodes de prospective à moyen et long terme et 3 expériences pilotes thématiques. Il sera vérifié qu'il n'y a pas de redondance lors de la réalisation des deux projets.
- Avec l'UNESCO, incluant une contribution de financement de l'UE au travers du programme MED-YOUTH: un projet est en cours de négociation avec la DGP qui est axé sur les jeunes et l'adéquation formation-emploi. Il s'agit de mener des projections sur les besoins de formation en fonction de l'évolution des emplois. Une attention particulière sera portée à la complémentarité des deux projets, le jumelage étant plus axé sur le marché du travail et le développement économique, avec une application dans les 3 domaines pilotes retenus.



3.3 Résultats

A l'issue du jumelage, les quatre résultats suivants devront avoir été réalisés :

- Résultat 1 (R1). Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la DGP sont renforcées ;
- Résultat 2 (R2). Un dispositif de collecte-traitement et diffusion de l'information est opérationnel permettant de développer des analyses stratégiques ;
- Résultat 3 (R3). Les études prospectives sont réalisées à partir d'instruments adaptés ;
- Résultat 4 (R4). La DGP maîtrise les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

Résultat 1 (R1) : les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la DGP sont renforcées

L'opérationnalisation de la DGP dans sa mission générale d'appui conseil au pilotage stratégique et à la territorialisation des politiques publiques nécessite préalablement d'analyser :

- La capacité fonctionnelle de la DGP et de ses directions à répondre à ses missions en matière de veille stratégique, de prospective et analyse stratégique, et de suivi-évaluation des politiques publiques ;
- L'organisation de la DGP et directions (analyses et études prospectives économiques, études prospectives du développement humain et de la démographie, politiques de croissance, études et analyses prospectives sociales, études prospectives d'appui au développement territorial, direction des méthodes, direction du système d'information et des fonctions mutualisées).

Ce diagnostic institutionnel, fonctionnel et organisationnel de la DGP est nécessaire pour identifier et proposer les actions de renforcement de la gestion transversale (matricielle) de la DGP et orienter le développement des capacités en matière (i) d'accès et de traitement de l'information, (ii) d'outils et d'instruments de projection, prévision et simulation et (iii) d'outils et d'instruments de suivi évaluation des politiques publiques et (iv) de communication, négociation et rédaction. Ce diagnostic et l'organisation cible proposés permettront de définir en aval les fiches de poste correspondant à l'organisation cible de la DGP et le plan de formation du personnel y relatif, tant au niveau managérial que technique, qui sera mis en œuvre sur les deux années du jumelage.

Indicateurs (IOV)-R1 :



- Un audit-diagnostic organisationnel et fonctionnel, et des propositions, sont délivrés pour renforcer les capacités de la DGP ;
- Les fiches de poste des cadres supérieurs (33) et moyens (50) sont établies sur la base de cet audit-diagnostic ;
- Un plan de formation biannuelle et modulaire des cadres de la DGP est élaboré et prêt à être mis en œuvre, incluant la prise de connaissance de bonnes pratiques européennes et la formation au management public.

Résultat 2 (R2) : un dispositif de collecte-traitement et diffusion de l'information est opérationnel permettant de développer des analyses stratégiques

L'accès et la diffusion des connaissances sont aujourd'hui reconnus comme ayant un impact déterminant sur le développement économique et social et la qualité de sa programmation. Un des goulots d'étranglement rencontré par la DGP dans sa fonction d'appui conseil est justement la qualité et l'accès à l'information (national/international ; quantitatif/qualitatif). Le renforcement de la veille stratégique en amont et de l'analyse et prospective stratégique en aval passe par la conception, puis la mise en place d'un système d'information économique, social et territorial spécifique (ou plateforme d'intelligence économique). Ce système d'information devra en particulier permettre de définir le type d'informations nécessaires à la formulation des stratégies, les sources des données et méthodes de collecte y relatives, les techniques de traitement, de synthèse, de diffusion et d'accès aux informations. Il devra permettre d'accéder et de traiter tant les informations quantitatives que qualitatives, nationales qu'internationales. Concernant les données statistiques nationales, une évaluation de leur qualité (rigueur méthodologie, adéquation aux besoins des utilisateurs, diffusion, accessibilité) constitue un préalable pour pouvoir améliorer leur utilisation à des fins d'aide à la décision. L'opérationnalisation du système d'information économique, social et territorial permettra de produire et diffuser un bulletin de veille stratégique.

Indicateurs (IOV) -R2 :

- Un système d'information économique, social et territorial est conçu et utilisé par la DGP pour la formulation d'analyses et de mesures stratégiques ;
- Un bulletin semestriel d'information économique, social et territorial est élaboré régulièrement par la DGP puis diffusé à partir de la deuxième année du jumelage ;
- Un plan de développement des données aux standards internationaux est formulé et prêt à mettre en œuvre dans les domaines de (1) l'éducation-formation-emploi, (2) l'environnement international et (3) développement territorial.

Résultat 3 (R3) : les études prospectives sont réalisées à partir d'instruments adaptés

L'économie algérienne doit faire face à de nombreux défis, résorption du chômage (des jeunes en particulier) ; diversification des secteurs de croissance et des exportations ; efficacité de l'investissement public ; maîtrise de l'impact des évolutions démographique sur



les dépenses publiques. Le retournement des cours du pétrole à la baisse depuis fin 2014 a renforcé les interrogations sur la dynamique de l'économie et sa soutenabilité à long terme (limitation des recettes sur hydrocarbures, équilibres extérieurs, retour au plein emploi, etc.).

Dans un tel contexte, une vision prospective de l'économie algérienne (horizon de 20 ans) est plus que jamais nécessaire pour orienter et préparer les décisions de politique économique. La DGP doit pour cela disposer de la capacité à élaborer un rapport synthétique sur les scénarii de croissances possibles à long terme et leurs impacts économiques et sociaux. Il s'agit d'abord de développer l'outil de prévision macroéconomique en enrichissant ses propriétés (analyse variantielle et analyse d'impact) tout en consolidant son appropriation par les équipes de la DGP. L'élaboration d'études prospectives de référence sur les thèmes (éducation, la formation et l'emploi ; diversification de l'économie à l'exportation ; développement territorial) permettra de cibler les enjeux stratégiques, respectivement en matière de retour au plein emploi, de diversification de l'économie et d'équilibre du territoire. Leurs conclusions alimenteront en un second temps les hypothèses des scénarii de croissances macro-économiques et les travaux préparatoires au rapport « vision prospective de l'économie algérienne (horizon 2035) ». Les études thématiques qui seront développées amèneront les directions de la DGP à travailler davantage en synergie avec les autres acteurs économiques et sociaux, et ceci autour d'un livrable commun qui est le rapport prospectif sur l'économie Algérienne à horizon 2035.

Indicateurs (IOV) -R3:

- Trois études prospectives de référence dans les domaines de l'éducation-formation-emploi, des exportations et du développement territorial sont réalisées ;
- Sur la base des études prospectives, un rapport comprenant trois scénarii de croissances de l'économie algérienne à long terme est élaboré par la DGP.

Résultat 4 (R4) : la DGP maîtrise les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques

La modernisation du système de gestion des finances publiques et le passage à une gestion axée sur les résultats (GAR) appellent un approfondissement du suivi et de l'évaluation des politiques publiques dans leurs différentes dimensions. L'évaluation des politiques publiques est une approche récente en Algérie et reste insuffisamment connue et diffusée. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer en amont la formulation de politiques publiques axées sur les résultats en formant des équipes dédiées (incluant une approche formation des formateurs). La mise en place de cadres de suivi et d'évaluation de ces politiques (développement territorial, budget social de la nation, etc.) sera en priorité centrée sur les grandes priorités du plan d'action gouvernemental (PAG). Les travaux d'application porteront principalement sur le suivi-évaluation dans le secteur économique, social et le développement territorial. Il s'agira aussi de mesurer l'impact de ces politiques en termes financier, économique et social (ici notamment sur les revenus des ménages).



Indicateurs (IOV) -R4 :

- Les bonnes pratiques en matière de formulation des politiques publiques sont maîtrisées par les cadres de la DGP et appliquées aux schémas directeurs des trois secteurs pilotes ;
- Les méthodes de suivi, évaluation et études d'impact des politiques publiques sont maîtrisées par les cadres de la DGP et appliquées aux schémas directeurs des trois secteurs pilotes.

3.4 Activités

Il est à noter que les moyens estimés ci-après pour chacune des activités du jumelage, ainsi que le nombre de 457 h/j nécessaires, sont exposés à titre indicatif. Les États membres conservent toute latitude pour apporter leur plus-value et proposer les moyens qui leur semblent les mieux adaptés pour réaliser les activités de façon optimale. Seuls les résultats du jumelage demeurent intangibles.

3.4.1 Conférences de lancement et clôture

Activité A.1.	Conférence de lancement
Description	Cette conférence d'une demi-journée est organisée pour aider à la mobilisation de tous les acteurs du projet et à leur sensibilisation sur le rôle de leur contribution dans les diverses activités prévues. La conférence est aussi un support de visibilité pour le projet de jumelage. C'est pourquoi les différents partenaires externes du jumelage seront invités. Elle se déroulera sur une demi-journée et sera organisée en présence de personnalités de haut niveau tant de la République Algérienne Démocratique et Populaire que de l'État membre partenaire. Les principaux bailleurs de fonds seront aussi invités. La couverture presse/TV sera organisée. La conférence de lancement aura lieu 2-3 mois au plus tard après le démarrage du jumelage. La DUE d'Algérie participera à la conférence de lancement.
Jours de travail indicatifs	1 expert x 1 mission x 1 jour = 1 jour

Activité A.2.	Conférence de clôture du jumelage
Description	Cette conférence d'une demi-journée est organisée pour présenter les résultats obtenus à la fin du jumelage. L'attention sera portée à l'impact et à la durabilité du projet et des recommandations seront formulées afin de poursuivre les activités après la fin du projet. La conférence/séminaire de clôture contribuera à améliorer la visibilité du jumelage auprès des partenaires algériens et étrangers. La couverture presse/TV sera organisée. La conférence de clôture aura lieu 1 mois au plus tard avant la fin du jumelage. La DUE d'Algérie participera à la conférence de clôture.
Jours de travail indicatifs	1 expert x 1 mission x 1 jour = 1 jour

3.4.2 Activités du résultat 1: Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la DGP sont renforcées

Activité A.1.1	Diagnostic organisationnel et fonctionnel de la DGP
Description	La DGP est une structure créée récemment au sein du Ministère des Finances. L'opérationnalité des missions confiées à la DGP suppose que son organisation soit renforcée autour de ses principales fonctions qui sont la veille, l'analyse stratégique, la formulation et le suivi-évaluation et l'impact des politiques publiques. Les experts effectueront un diagnostic complet de la situation actuelle de la DGP en termes de missions, d'organisation, de moyens humains, de logistique et de fonctionnement. Le diagnostic s'appuiera sur une analyse des activités menées jusqu'à ce jour. Ils formuleront les recommandations pour que la DGP soit plus opérationnelle.
Jours de travail indicatifs	2 experts x 2 missions x 5 jours = 20 jours

Activité A.1.2	Elaboration des fiches de postes des cadres de la DGP
Description	A partir des métiers qui auront été définis selon l'organisation cible, les experts élaboreront les fiches de poste des cadres supérieurs et moyens (environ 50) de la DGP. Ces fiches de poste seront détaillées en termes de compétences, de responsabilités et de tâches à accomplir.
Jours de travail indicatifs	1 expert x 2 missions x 10 jours = 20 jours

Activité A.1.3	Visite d'études auprès de structures de planification et prospective
Description	L'objectif de la visite d'étude est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un organisme similaire de l'UE en charge de la prospective.
Missions ►	1 visite d'études de 5 jours pour 6 cadres de la DGP

Activité A.1.4	Mise à niveau des compétences techniques et managériales des cadres de la DGP
Description	A partir des fiches de poste, de l'organisation cible, et des profils des cadres en poste à la DGP, il sera établi les besoins de formation individuelle par métier de chacun des cadres. Un programme de formations techniques (méthodologies ;gestion et traitement de l'information ; analyse prospective ; suivi et évaluation) et de management public (communication et négociation ; responsabilité, délégation, gestion RH) seront préparés sous forme modulaire. Il sera mis en œuvre lors de la réalisation des autres activités du jumelage. Seules les formations managériales sont prises en compte dans cette activité. Une attention particulière sera donnée à la formation de formateurs qui seront chargés à leur tour de former d'autres cadres de la DGP.
Jours de travail indicatifs	2 experts x 1 mission x 10 jours = 20 jours

Activité A.1.5	Renforcement des relations de la DGP avec les organismes partenaires
Description	Dans le cadre du mandat qui lui est confié, la DGP est appelée à élargir le champ de ses relations avec différents départements, structures sectorielles et autres partenaires, ainsi que certains organismes internationaux, chargés de la prospective et du traitement de l'information économique et sociale. Cette activité sera mise en œuvre dans le cadre des 3 opérations pilotes qui seront appuyées par le jumelage (développement social, développement économique et développement territorial, cf. en particulier le résultat 2). La consolidation de ces partenariats sera assurée par l'appui d'experts dans la suite du jumelage.
Jours de travail indicatifs	(2 experts x 1 mission x 5 jours) + (1 expert x 2 missions x 5 jours) = 20 jours

3.4.3 Activités du résultat 2 : Un dispositif de collecte-traitement et diffusion de l'information est opérationnel permettant de développer des analyses stratégiques



Un groupe de travail (GT) de 7 cadres de la DGP sera mis en place pour la mise en œuvre de ces activités.

Activité A.2.1	Concevoir un système d'information économique et sociale
Description	Pour réaliser ces activités, la DGP a besoin d'accéder, stocker et diffuser différentes informations tant au niveau national qu'international. Le système d'information que la DGP a commencé à être mis en place mais doit être consolidé sous la forme d'une plateforme d'intelligence économique (PIE) afin de permettre aux décideurs d'accéder à des informations qualitatives et quantitatives préalablement traitées afin de faciliter leur lecture et utilisation.
Jours de travail indicatifs	1 expert x 4 missions x 5 jours = 20 jours

Activité A.2.2	Visite d'études auprès de centres d'information économique et sociale européens
Description	L'objectif de la visite d'études est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un centre équivalent de l'UE
Missions ►	1 visite d'études de 5 jours pour 6 cadres de la DGP

Activité A.2.3	Diagnostiquer les priorités de mise à niveau des données statistiques dans les domaines économique et social
Description	Lors de la mise en œuvre du jumelage, 3 domaines seront sélectionnés à titre expérimental : (1) éducation-formation-emploi, (2) environnement international, (3) développement territorial. Si la dynamique récente du système statistique algérien est positive, celui-ci reste caractérisé par des limites (rigueur méthodologique, adéquation aux besoins des utilisateurs, diffusion, accessibilité, homogénéité) et ceci au regard des normes et standards ISO internationaux. Les pratiques recommandées au niveau international consistent à établir un diagnostic fondé sur des cadres d'évaluation de la qualité des données (CEQD) afin d'orienter les plans de développement statistique. Compte tenu de son positionnement, la DGP constitue une structure centrale pour piloter et contribuer à ces diagnostics. Cette activité permettra à la DGP de s'approprier et appliquer les méthodologies d'évaluation de la qualité des données et de les appliquer dans les trois domaines pilotes ciblés par le jumelage.
Jours de travail indicatifs	(1 expert x 2 missions x 5 jours) + (1 expert x 2 missions x 5 jours) = 20 jours

Activité A.2.4	Mettre en œuvre le système d'information économique et sociale et former les cadres à son utilisation
Description	<p>La mise en place du système d'information économique et social au niveau de l'activité A.2.1 repose sur une définition claire et précise des responsabilités des structures impliquées dans sa gestion et son utilisation ainsi que l'organisation des opérations de collecte et de traitement de l'information.</p> <p>Les procédures sur les responsabilités en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information doivent donc être définies. Les cadres de la DGP seront formés aux outils de veille stratégique et au traitement des données (croisement d'information, cartographie, etc.) afin de pouvoir prendre en charge par eux-mêmes l'opérationnalisation du système d'information dans les trois domaines pilotes.</p>
Jours de travail indicatifs	(1 expert x 2 missions x 5 jours) + (1 expert x 3 missions x 5 jours) = 25 jours

Activité A.2.5	Produire un bulletin semestriel de veille et d'information économique et sociale
Description	<p>La veille stratégique a pour objectif d'éclairer l'environnement d'une organisation, de développer ses capacités anticipatives et réactives face aux évolutions de cet environnement et de l'accompagner au mieux dans ses actions stratégiques. Les travaux de veille stratégique ne peuvent avoir d'impact que s'ils sont partagés auprès des décideurs et des différents acteurs de l'économie. Pour répondre à ses préoccupations, la DGP a retenu comme activité la mise en place d'un bulletin de veille et d'information économique et social.</p>
Jours de travail indicatifs	(1 expert x 1 mission x 5 jours) + (1 expert x 2 missions x 5 jours) = 15 jours

3.4.4 Activités du résultat 3 : Les études prospectives sont réalisées à partir d'instruments adaptés

Activité A.3.1	Renforcer l'outil de prévision macroéconomique à moyen et long terme
Description	<p>Afin de renforcer ses prévisions/projections de moyen et long terme, la DGP s'est fixée comme priorité l'enrichissement de la modélisation du comportement des agents économiques et de la production potentielle de l'économie algérienne. Ces travaux sont nécessaires pour améliorer les propriétés de moyen et long terme du modèle macroéconomique de la DGP et systématiser son utilisation dans l'élaboration des scénarii macroéconomiques de moyen et long terme. Le modèle et ses propriétés</p>

	seront systématiquement documentés afin de faciliter son appropriation et sa pérennisation. Ces travaux seront menés à partir du modèle macro-économétrique de la DGP en analysant en priorité les points relevant des trois domaines pilotes : marché du travail, spécialisation à l'exportation et offre potentielle, dépenses publiques et développement territorial.
Jours de travail indicatifs	2 experts x 4 missions x 5 jours = 40 jours

Activité A.3.2	Visite d'études auprès de centres d'économie internationale et d'instituts de prévision
Description	L'objectif de la visite d'études est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un centre équivalent de l'UE
Missions ►	1 visite d'études de 5 jours pour 6 cadres de la DGP

Activité A.3.3	Formulation des stratégies de diversification à l'exportation
Description	L'Algérie s'est engagée dans un processus d'ouverture économique depuis la fin des années quatre-vingt. Ce processus d'ouverture s'inscrit dans le cadre de la diversification de l'économie algérienne et de la préparation à l'après-pétrole. Il suppose que les autorités algériennes disposent d'une vision de long terme sur l'intégration de l'économie algérienne à la chaîne des valeurs mondiales permettant d'exploiter au mieux les avantages comparatifs de l'Algérie et de tenir compte des évolutions de son environnement régional et international. Cette approche s'inscrit aussi dans le cadre de l'accord d'association dans lequel sont recherchées la libre circulation des marchandises, la qualité des produits et la compétitivité de l'économie algérienne.
Jours de travail indicatifs	(2 experts x 1 mission x 5 jours) + (2 experts x 3 missions x 5 jours) = 40 jours

Activité A.3.4	Etude prospective des dynamiques du marché du travail et de l'emploi
Description	L'activité consiste à développer une vision prospective du marché du travail et de l'emploi structurée autour de trois scénarii. Ces scénarii reposeront sur l'analyse de la dynamique démographique, des comportements des individus (taux d'activité, etc.) et des entreprises (gestion des ressources humaines, etc.), enfin de l'évolution du système éducatif et de formation ainsi que de celui du marché du travail. L'impact économique et social sur les conditions de vie des différents scénarii établis sera démontré.

	Cette étude prospective alimentera la formulation des scénarii macro-économiques à long terme.
Jours de travail indicatifs	(2 experts x 1 mission x 5 jours) + (2 experts x 3 missions x 5 jours) = 40 jours

Activité A.3.5	Etude prospective sur les dynamiques territoriales et enjeux
Description	<p>L'activité consiste à développer une vision prospective du développement territorial de l'Algérie.</p> <p>La DGP a commencé à développer un cadre de suivi du développement territorial. Ce cadre est conçu comme un dispositif d'aide à la décision et se présente comme un système d'information territorial (SIT).</p> <p>L'activité se propose d'accompagner la mise en œuvre du SIT et d'étudier la dynamique du développement territorial à partir d'indicateurs significatifs et d'un tableau de bord.</p>
Jours de travail indicatifs	2 experts x 4 missions x 5 jours = 40 jours

Activité A.3.6	Appuyer la DGP dans la formulation de scénarii macro-économique à long terme (horizon à 20 ans)
Description	<p>La formulation de scénarii à long terme est une pratique recommandée au niveau international et national. Un tel exercice permet de mieux cerner l'impact des changements structurels (impacts des évolutions démographiques, marché du travail, positionnement sur les marchés internationaux, efficacité de l'investissement public, diversification de l'économie, etc.) et la soutenabilité des trajectoires possibles de l'économie. Dans le cas de l'économie algérienne, un tel scénario devra tenir compte de l'épuisement des ressources pétrolières et de son impact sur la soutenabilité des finances publiques et des équilibres extérieurs.</p> <p>Les études thématiques alimenteront les scénarii macroéconomiques de long terme.</p>
Jours de travail indicatifs	(1 expert x 1 mission x 5 jours) + (2 experts x 4 missions x 5 jours) = 45 jours

3.4.5 Activités du résultat 4 : La DGP maîtrise les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques

Activité A.4.1	Initier la DGP à la formulation de politiques publiques axées sur les résultats
Description	<p>Le suivi et l'évaluation repose en amont sur la connaissance des approches et des méthodes de formulation des politiques publiques. Ces pratiques sont actuellement peu développées en Algérie.</p> <p>L'activité permettra aux cadres de la DGP de s'approprier les techniques de diagnostic et de formulation d'une politique publique puis de les appliquer à trois schémas directeurs sectoriels déjà existant afin de les reformuler dans une logique de gestion axée sur les résultats.</p> <p>NB : Les formations sur le suivi et l'évaluation des politiques sont incluses dans l'activité 4.3.</p>
Jours de travail indicatifs	(1 expert x 1 mission x 5 jours) + (1 expert x 3 missions x 5 jours) = 20 jours

Activité A.4.2	Visite d'études auprès de centres de suivi et d'évaluation
Description	L'objectif de la visite d'études est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un centre équivalent de l'UE
Missions ►	1 visite d'études de 5 jours pour 6 cadres de la DGP

Activité A.4.3	Application des méthodologies de suivi et d'évaluation des politiques dans les trois secteurs pilotes
Description	<p>Cette activité a pour objectif d'appliquer les méthodes de suivi et évaluation aux trois domaines pilotes sur la base des standards internationaux.</p> <p>L'activité sera organisée autour de formations sur le suivi-évaluation (démarche méthodologique ; organisation des dispositifs de suivi et évaluation ; impacts, enjeux institutionnels et partenariats). Un groupe de travail sera alors mis en place pour élaborer un guide méthodologique de l'évaluation et l'appliquer dans les trois domaines pilotes du jumelage.</p>
Jours de travail indicatifs	(1 expert x 2 missions x 5 jours) + (3 experts x 4 missions x 5 jours) =70 j

3.5 Moyens et apports de l'administration jumelle de l'Etat Membre

3.5.1 Profil et tâches du chef de projet (CP)

Le/la Chef de projet de l'État membre devra être un(e) fonctionnaire de haut rang ou agent assimilé au sein de l'administration jumelle, mais qui consacre une partie de son temps à la conception, la supervision et la coordination du projet. Il doit être capable de mener un dialogue opérationnel et obtenir le soutien requis au niveau politique. Il doit apporter les solutions requises aux problèmes et difficultés rencontrés durant l'exécution du projet de jumelage. Son niveau de responsabilité doit lui permettre de mobiliser les administrations et institutions partenaires, et de faire appel à des experts à court terme pour soutenir la mise en œuvre efficace des activités prévues.

Le/la Chef de Projet consacrera au moins 3 jours par mois au projet, et effectuera une visite sur place tous les 3 mois pour participer aux réunions du Comité de Pilotage. Le Chef de Projet supervise la mise en œuvre du projet de jumelage en collaboration avec le Chef de Projet Algérien. Les deux Chefs de projet organisent et président conjointement les réunions trimestrielles du comité de pilotage du projet.

Le/la chef de projet doit être un haut fonctionnaire possédant une expérience professionnelle avérée dans une administration publique, ou auprès d'un organisme mandaté, préférablement dans le domaine de la planification et de la prospective.

Formation :

Le / la chef de projet doit être diplômé (e) de l'enseignement universitaire ou supérieur ou équivalent.

Expérience professionnelle :

Le/la chef de projet devra avoir une expérience avérée dans les domaines suivants :

- L'identification des besoins et le renforcement des capacités institutionnelles d'organismes spécialisés dans les problématiques du secteur de la planification et de la prospective ;
- le domaine législatif et réglementaire du secteur de la planification et de la prospective dans les Etats membres ainsi que de l'Acquis de l'UE (considéré comme un Atout) et des meilleures pratiques en la matière ;
- de la maîtrise des outils informatiques usuels (logiciels, traitement de texte, tableur et de présentation).

Expérience antérieure :

Le/la Chef de projet doit avoir :

- participé à la gestion de projets,
- assuré le pilotage et la mise en œuvre d'au moins un projet.



En outre, le/la chef de projet devrait avoir une maîtrise satisfaisante de la langue française, même si les frais d'interprétariat sont éligibles et prévus dans le budget indicatif du jumelage (Cf. Section 5, infra).

Les tâches du chef de projet :

Le/la chef de projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail, et doit être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois, avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois (Cf. infra, 6.3).

Le/la chef de projet devra concevoir, superviser, coordonner, piloter et mettre en œuvre le projet de jumelage. Il/elle devra organiser, avec son homologue chef de projet algérien (Cf. infra, 6.2), les réunions du comité de pilotage qu'ils présideront conjointement. Le comité de pilotage, réuni chaque trimestre, permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus.

Il/elle sera le/la responsable, en liaison avec le chef de projet algérien, du fait de soumettre à l'UGP les rapports trimestriels et le rapport final du projet (et de soumettre une copie de ces rapports à la Délégation de l'Union européenne en Algérie).

3.5.2 Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ)

Le/la CRJ est expert fonctionnaire ou expert d'un organisme mandaté de l'État membre appelé à travailler sur toute la durée du jumelage à temps plein en Algérie, est l'interface jumelage. Il/elle est chargé(e) d'assurer la mise en œuvre du projet de jumelage. Il/elle a également pour mission de fournir des conseils techniques en tant que de besoin et d'assister la DGP et tous les instituts/organismes bénéficiaires au jour le jour dans le cadre du plan de travail prédéfini.

Formation

Le/la CRJ devra être diplômé(e) de l'enseignement supérieur, université ou école, avec des connaissances solides de la législation du domaine spécifié ou équivalent.

Expérience professionnelle :

Il/elle devra :

- justifier d'une expérience en matière de formation des cadres dans le secteur spécifié ;
- avoir une connaissance technique dans le domaine du management de projets ;
- avoir une expérience significative en matière de travail en équipe dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de projets ;
- faire preuve de dynamisme et autorité personnelle au sein de l'Administration contractante suffisante pour mobiliser l'expertise nécessaire et animer une équipe



d'experts à court terme de haut niveau ainsi que de réaliser tous les résultats attendus ;

- avoir de bonnes capacités relationnelles et de communication.

Expérience antérieure :

Le/la CRJ devra justifier d'une expérience avérée :

- dans le domaine de la planification dans les Etats Membres et son application ;
- des meilleures pratiques applicables dans les Etats membres en matière de gouvernance du secteur de la planification.

Le/la CRJ devra avoir une bonne connaissance de la langue française (orale et écrite). Quelques connaissances en arabe seraient un atout

Tâches du CRJ :

Le/la CRJ doit accompagner la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Il/elle assiste les différentes structures bénéficiaires dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment à :

- travailler au quotidien avec les interlocuteurs du Ministère des Finances pour mettre en œuvre le projet et coordonner les différentes interventions des experts ;
- assurer la continuité de la mise en œuvre du projet avec son homologue principal (Cf. infra, 6.2), ses interlocuteurs dans les différentes structures bénéficiaires, les experts à court terme, les deux chefs de projet, respectivement algérien et de l'État membre partenaire, ainsi qu'avec l'Unité de gestion du programme d'appui à l'Accord d'association : UGP-P3A et la délégation de l'Union européenne à Alger.

Le/la CRJ apportera aux homologues et correspondants, une assistance dans la définition du contenu détaillé des activités du projet de jumelage" Pour soutenir la crédibilité de leur engagement, les partenaires élaborent un plan de travail de jumelage avant le début du projet. Ce plan peut être adapté au fil de la mise en œuvre, mais doit prévoir des points de référence clairs permettant un suivi rapproché de l'avancement jusqu'au résultat final. Manuel 1.1 Les activités du projet de jumelage seront détaillées pendant les 5 mois de négociations du contrat de jumelage Manuel 3.8

Il/Elle sera responsable de la logistique du projet en relation avec l'UGP et à ce titre veillera en particulier à la bonne préparation et organisation des missions d'études que les bénéficiaires du Ministère des Finances auront à effectuer dans l'Union européenne". Le CRJ n'est pas responsable de la logistique du projet, est l'administration dans l'EM qui en ait responsable. Manuel 2.2.1



Le/la CRJ aura à assurer la conduite administrative du projet et notamment de l'équipe d'experts à court terme et aura à informer le Ministère des Finances et le/la chef de projet de l'EMP de l'avancement du jumelage. Il/elle devra suivre l'exécution du budget et le calendrier des opérations. Il/elle aura une implication déterminante dans l'élaboration, la mise en œuvre, la programmation et le suivi des activités.

Durée de la mission du CRJ

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à temps plein en Algérie (Alger). Durant cette période le/la CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

3.5.3 Profil et tâches de l'assistant(e) du CRJ

Le/la CRJ sera secondé(e) par un(e) assistant(e) à temps plein qui sera recruté(e) localement, après l'attribution du projet et sera rétribué(e) sur le budget du contrat de jumelage, conformément aux règles standard. À ce stade, son CV ne doit pas faire partie de la proposition de l'État membre.

3.5.4 Profil et tâches des principaux experts à court terme

L'État membre mobilisera une équipe d'experts à court terme (ECT), en coordination avec le CRJ, afin de mettre en œuvre, les différentes activités sur la base des indications fournies dans cette présente fiche.

Plus spécifiquement, les tâches des experts à court terme seront d'apporter un appui à la réalisation de certaines activités en conformité avec les bonnes pratiques et les normes internationales et européennes. Ils opéreront principalement sur la base de cas pratiques à partir de leur expérience, dans le respect de leur mission et en conformité avec les activités du projet.

Les experts à court terme sont tous des fonctionnaires ou agents du secteur public et/ou d'organismes mandatés (agrés par l'UE).

Les experts CT seront des experts qualifiés en prospective capables de fournir les compétences nécessaires à l'accomplissement des activités du projet.

Les tâches générales des experts court-terme

- Fournir des inputs techniques dans des domaines spécifiques de la mise en œuvre du projet, y compris l'organisation d'ateliers de formation, de coaching, la rédaction de supports pédagogiques et de matériaux méthodologiques suivant les termes de références rédigés par le CRJ avant le début de chaque mission ;
- Accompagner la DGP dans la mise en œuvre de certaines activités et fournir des



- recommandations spécifiques en tant que spécialiste ;
- Remettre au CRJ un rapport d'activité et les livrables prévus à la fin de chaque mission.

Tâches spécifiques des expert court-terme : voir tableaux ci-dessous

Le profil des experts à court-terme

- Un diplôme universitaire de niveau supérieur dans un domaine compatible avec son intervention ;
- Une expérience professionnelle avérée dans le domaine de la prospective et de la formulation des politiques publiques ;
- De préférence une expérience en tant qu'expert dans le cadre de la mise en œuvre de projets de coopération pour le développement ;
- L'expérience de travail dans d'autres pays constitue un avantage.
- La maîtrise de la langue française ou anglaise constitue un atout.

Les ECT devraient faire preuve d'une maîtrise satisfaisante de la langue française, ou anglaise, en particulier les experts formateurs, même si les frais d'interprétariat sont éligibles et prévus dans le budget indicatif du jumelage (Cf. Section 5, infra).

Résultat 1

Activités	Profil de l'expert court-terme
A1.1 : Diagnostic organisationnel et fonctionnel de la DGP	1 expert en prospective et 1 expert en modernisation publique
A1.2 : Elaboration des fiches de postes des cadres de la DGP	1 expert en ressources humaines
A1.4: Mise à niveau des compétences techniques et managériales des cadres de la DGP	1 expert formateur en prospective ; 1 expert formateur en management public
A1.5: Renforcement des relations de la DGP avec les organismes partenaires	1 expert organisateur événementiel ; 1 conférencier spécialiste de la prospective

Résultat 2

Activités	Profil des experts court-terme
A2.1 : Concevoir un système d'information économique et sociale	1 expert en système d'information
A2.3 : Diagnostiquer les priorités de mise à niveau des données statistiques dans les domaines économique et social (éducation-formation-emploi, environnement international, développement territorial)	1 expert statisticien

Activités	Profil des experts court-terme
A2.4 : Mettre en œuvre le système d'information économique et sociale et former les cadres à son utilisation	1 expert en système d'information
A2.5 : Produire un bulletin semestriel de veille et d'information économique et sociale	1 expert en communication institutionnelle ; 1 expert en prospective

Résultat 3

Activités	Profil des experts court-terme
A3.1 : Renforcer l'outil de prévision macroéconomique à moyen et long terme	1 expert macro-économiste modélisateur
A3.3 : Formulation des stratégies de diversification à l'exportation	1 expert macro-économiste ; 1 expert en économie internationale et politique commerciale
A3.4 : Etude prospective des dynamiques du marché du travail et de l'emploi	1 expert « marché du travail » ; 1 expert « analyse conditions de vie »
A3.5 : Etude prospective sur les dynamiques territoriales et enjeux	1 expert « développement territorial » ; 1 expert en SIG
A3.6 : Appuyer la DGP dans la formulation de scénarii macro-économique à long terme (horizon à 20 ans)	1 expert prospective ; 1 expert macro-économiste

Résultat 4

Activités	Profil des experts court-terme
A4.1 : Initier la DGP à la formulation de politiques publiques axées sur les résultats	1 expert en planification axée sur les résultats
A4.3 : Application des méthodologies de suivi et d'évaluation des politiques dans les trois secteurs pilotes	1 expert en dispositif de suivi évaluation ; 3 experts thématiques en suivi et évaluation

4. Cadre Institutionnel

4.1. Institution bénéficiaire

La Direction Générale de la Prospective (DGP) a reçu pour mandat d'analyser les politiques de développement, y compris les politiques sectorielles, complétant ainsi les fonctions d'analyse des politiques budgétaires et fiscales assurées par d'autres départements du Ministère des Finances.

Par décret exécutif 13-423 du 18 décembre 2013, la DGP a été créée au sein Ministère des Finances lors de la suppression du Secrétariat d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques placé auprès du Premier Ministre ont été définies.

Le décret du 13-423 du 18 décembre 2013 a confié à la DGP 4 missions principales :

- *l'élaboration des études et analyses prospectives ;*
- *la stratégie nationale de long terme dans les domaines du développement social, économique et territorial ;*
- *le suivi et l'évaluation des politiques publiques;*
- *le développement des instruments et méthodologies.*

Ce même décret du 13-423 du 18 décembre 2013 a organisé la DGP autour de cinq directions thématiques :

- direction des analyses et études prospectives économiques.
- direction des analyses et études prospectives sociales ;
- direction des études prospectives du développement humain et de la démographie ;
- direction des politiques de croissance ;
- direction des études prospectives d'appui au développement territorial,

Ces 5 directions peuvent conduire à la fois les travaux de prospective, de mise en cohérence et d'évaluation. Certaines fonctions de la DGP sont partagées/mutualisées entre les directions thématiques Il y a deux autres directions de nature plus transversale :

- direction méthodologique ;
- direction du système d'information

La DGP comprend au total 230 agents, dont 33 cadres supérieurs et 50 ingénieurs et administrateurs, répartis dans les différentes directions et services de la direction générale.

La DGP s'est dotée en 2014 d'un programme d'activités sur lequel travaillent actuellement les équipes de la DG. Il comprend 4 axes de travail, et, à titre d'exemple, mène les activités suivantes :



- (1) Réalisation d'études spécifiques macro-économiques et sectorielles portant sur les politiques publiques : étude benchmarking, production et compétitivité, financement de la diversification de l'économie ;
- (2) Recherche d'indicateurs et d'instruments de prospective : étude et mesure des politiques du travail, de l'emploi et des revenus, impact et mesure des programmes d'investissement publics sur le développement territorial, amélioration du modèle de prévision macro-économique, indicateurs de productivité (PGF) ;
- (3) Réalisation d'études prospectives : élaboration d'un modèle pour le système de retraite en Algérie, projet sur les objectifs du développement durable post 2015, étude prospective sur la demande interne et externe de l'énergie, perspectives démographiques algériennes à l'horizon 2050, financement du logement et perspective d'évolution de la demande, mise en place d'un système d'information auprès de la DGP;
- (4) Renforcement des capacités du personnel de la DGP : formation et mise à niveau du personnel dans les domaines des méthodes, outils, capacité d'analyse et de modélisation.

Le directeur Général assure que le personnel nécessaire sera mis à disposition du jumelage pour l'atteinte des résultats dans les meilleures conditions. Une attention particulière a aussi été donnée au dimensionnement des activités du jumelage par rapport aux capacités actuelles de la DG pour atteindre les résultats (obligatoires), évitant ainsi le tout surdimensionnement.

4.2. Autres institutions partenaires

Aucune autre administration ou institution nationale n'est bénéficiaire direct du jumelage. Par contre, lors de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du jumelage, il sera indispensable que la DGP travaille entre étroites relations avec différents partenaires publics et de la société civile, notamment et par exemple les universités, centres de recherches et écoles spécialisées, les responsables territoriaux, les observatoires, les services de prospective/planification sectorielle, le Conseil Economique et Social, des experts publics et privés, nationaux et étrangers.

5. Budget

Le budget maximum de ce projet de jumelage est de 1.000.000 euros.



6. Modalités de mise en œuvre

6.1 Autorité contractante du projet

L'Unité de gestion du programme (UGP) assure la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de jumelage, dans le respect des procédures communautaires et en lien étroit avec la Délégation de l'UE en Algérie. Elle assure, à ce titre, la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

Unité de gestion du programme (P3A)

Palais des expositions, Pins maritimes
Mohammadia – Alger
Tél : +213 21 21 94 02, +213 21 21 94 01
Télécopie : +213 21 21 04 12
Site internet : www.p3a-algerie.org

Monsieur Djilali LEBIBAT

Directeur national du programme P3A
Point de contact Jumelages, TAIEX et SIGMA en Algérie
Courriel : djilali.lebibet@p3a-algerie.org

6.2 Institution Bénéficiaire

L'institution bénéficiaire est : La Direction Générale de la Prospective (DGP), Ministère des Finances.

Ministère des Finances

Direction Générale de la Prospective

Tél : +213 21 595 268
Télécopie : +213 21 595 220
Immeuble Ahmed FRANCIS 16306
Ben Aknoun- Alger
Site internet : www.mf.gov.dz

Monsieur Le Directeur Général de la Prospective

Tél : +213 21 595 556
Courriel : sofiane.hazem@mf.gov.dz

En vertu du § 3 de l'article 3.5 du manuel commun de jumelage (MCJ), l'institution bénéficiaire n'est pas habilitée à être contactée, en aucune façon, par les EM candidats lors de la phase de mise en concurrence – sauf comme indiqué dans les « Lignes directrices relatives aux missions d'information », annexe C16 du MCJ.



Moyens humains

Chef de projet

M. **HAZEM Sofiane**, Directeur Général de la Prospective sera le chef du projet de jumelage pour la partie algérienne. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet de l'État membre, le CRJ et son homologue. Il assurera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour assurer la bonne marche du projet. Il co-présidera les Comités de pilotage trimestriels du jumelage.

Direction Générale de la Prospective

Tél : +213 21 595 268

Télécopie : +213 21 595 220

Immeuble Ahmed FRANCIS 16306, Alger

Monsieur Sofiane Hazem :

Téléphone : +213 21 595 556

Courriel : sofiane.hazem@mf.gov.dz

Homologue du CRJ

M. **AZZAZ Larbi**, Directeur des études prospectives du développement Humain et de la démographie sera l'homologue principal du CRJ et à ce titre son référent principal pendant toute la durée du jumelage.

Il sera notamment en charge de coordonner au jour le jour avec le CRJ les actions relevant de la partie algérienne au jumelage et d'assurer le lien avec les cadres ou groupes de travail algériens correspondants et les experts-clés de l'État membre. Il est susceptible d'être consulté pour toutes les activités de jumelage prévues.

Le chef de projet et l'homologue du CRJ mobiliseront toutes les ressources humaines au sein de l'administration algérienne, nécessaires pour mener à bien conjointement avec la/le CRJ et les experts de l'État membre les activités définies dans le respect du calendrier établi.

Direction Générale de la Prospective

Tél : +213 21 595 268

Télécopie : +213 21 595 220

Immeuble Ahmed FRANCIS 16306, Alger

Monsieur Larbi Azzaz

Téléphone : +213 21 595 268

+213 21 405 344

Courriel : larbi.azzaz@mf.gov.dz



Experts-clés

De plus, chaque résultat du jumelage, seront sous la responsabilité d'un expert-clé :

- Résultat 1 M. **Brahim Belhimeur**, Directeur d'étude auprès du DG.
- Résultat 2 : M. **Djamel Eddine Tir**, Directeur du système d'information et des fonctions mutualisées.
- Résultat 3 : Melle **Hadda Rabouh**, Haut fonctionnaire chargé des instruments et des méthodes.
- Résultat 4 : M. **Hamid Chaouchi**, Directeur des études prospectives d'appui au développement territorial.

Moyens matériels

Conformément à la section 5.13.4 du manuel commun de jumelage (MCJ), le MdF mettra toute l'infrastructure professionnelle nécessaire gracieusement à la disposition des experts détachés par l'État membre et en particulier installera le/la CRJ et son assistant(e) dans des bureaux de proximité adéquatement équipés pour toute la durée du jumelage. Ces bureaux seront disponibles dès l'arrivée du CRJ.

De même, le MdF fournira les moyens nécessaires pour permettre aux experts à court terme (ECT) d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions matérielles

6.3 Comité de pilotage du projet

Tous les trimestres, les chefs de projet, le conseiller résident de jumelage et son homologue, les représentants de l'UGP et de la délégation de l'UE se réuniront pour s'entretenir de l'avancement du projet, vérifier la réalisation des objectifs et des résultats obligatoires et discuter des actions à entreprendre pendant le trimestre suivant. Le comité de pilotage du projet examinera également le projet de rapport trimestriel qui lui aura été soumis au préalable et recommandera des corrections.

Les deux chefs de projet, algérien et de l'EMP, sont coresponsables de l'organisation des réunions du comité de pilotage.

Autres éléments de mise en œuvre : langue de travail et rythme de travail

La langue officielle du projet sera le français. Toutes les communications officielles concernant le projet, rapports inclus, seront rédigées en français et les comités de pilotage seront menés dans cette même langue.

La semaine de travail en Algérie commence le dimanche matin et se termine le jeudi soir.



7. Calendrier de mise en œuvre

7.1 Date de lancement de l'appel à propositions

Aout 2016.

7.2 Date prévue de démarrage des activités du jumelage

Novembre 2016.

7.3 Durée de déroulement du projet

24 mois

7.4 Durée de la période d'exécution (durée légale)

27 mois (24 + 3 mois)

8. Durabilité du projet

Le projet apportera directement un appui substantiel au renforcement des capacités institutionnelles et techniques de la direction générale de la Prospective, (DGP), ce qui devrait permettre à la DGP d'exercer de façon durable sa mission de prospective, notamment dans les domaines de *l'élaboration des études et analyses prospectives, la stratégie nationale de long terme dans les domaines du développement social, économique et territorial, du suivi et l'évaluation des politiques publiques, et du développement des instruments et méthodologies.*

A l'issue du jumelage, les méthodes et outils mis en place, ainsi que les premières études à caractère pilote, pourront se poursuivre et être mis en application à d'autres champs d'intervention, ou de secteurs, relevant de la prospective macro-économique et sociale à moyen et long terme.



9. Questions transversales

Parité hommes-femmes

L'Algérie souscrit pleinement aux questions de genre telles que définies dans les *objectifs du millénaire*. L'accès aux services publics sans différenciation ni discrimination entre hommes et femmes est un principe fondamental qui est aussi appliqué dans l'administration, et particulièrement au sein du ministère des finances et de la DGP. Certaines analyses menées, et à mener par la DGP dans un proche avenir, traitent spécifiquement de ce sujet. Ce projet de jumelage est neutre concernant la parité hommes-femmes.

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, le projet et les membres de son personnel s'engagent au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, à combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le sexe, par référence à l'état matrimonial ou familial, sur la race, l'origine, la religion, ou l'orientation politique et à élaborer des instruments et stratégies fondées sur une approche intégrée de la dimension du genre et de toutes les autres dimensions.

Le principe de l'égalité des chances sera intégré dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet.

Remarque : pendant la préparation du contrat, l'approche Genre sera revue (avec l'aide d'une expertise technique externe) pour l'intégrer d'une manière efficace dans toutes les actions prévues.

Démocratie, bonne gouvernance et état de droit

Dans l'ensemble, le projet de jumelage s'inscrit dans le cadre des valeurs et principes énoncés et acceptés dans l'AA entre l'UE et l'Algérie. La DGP est liée à ces questions et certaines études prospectives sont proches des questions du bien-être social, de l'accès aux biens et services sociaux (sécurité sociale, retraite, habitat) et s'inscrivent dans le développement économique et social pour tous, sans discrimination, dans le respect des règles juridiques et de la justice, ainsi que dans le cadre d'un état de droit et démocratique.

Environnement

L'Algérie est très sensible aux questions d'environnement. Une étude de la DGP concerne la définition des objectifs de développement durable post 2015. Le développement durable est une dimension importante dans l'élaboration de prévisions macro-économiques, sociales et environnementales à long terme ou à l'horizon 2035.



10. Conditionnalités et échelonnement

Un engagement et un soutien forts sont attendus de la part du bénéficiaire, y compris leur participation au Comité de pilotage au sein duquel ils joueront un rôle actif dans la coordination et la mise en œuvre du projet de jumelage.

Pour garantir la réussite de ce projet, le bénéficiaire s'engage à réaliser toutes les activités prévues pour chaque composante. Le bénéficiaire s'engage à assurer une mise en œuvre de ces activités permettant un transfert d'expertise et des compétences et par conséquent, des résultats et des effets durables pour l'institution.

Séquençage :

Le tableau présentant le calendrier de mise en œuvre (annexe 2) mentionne à titre indicatif les séquences des différentes activités en fonction des résultats à obtenir sur la période de 24 mois sachant que la date limite de contractualisation est fixée au 19 décembre 2016 au plus tard.

Annexes

- 1 Matrice du cadre Logique
- 2 Calendrier de mise en œuvre



ANNEXE 1

▪ Matrice du cadre logique

Acronyme du jumelage : « DGP »	Référence : DZ 13 ENPI FI 02 16 R2	Durée du projet : 24 mois	Budget : 1.000.000,00 €
Objectif général	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	
L'objectif général du jumelage est de développer la fonction d'appui conseil de la DGP à la prospective, au pilotage stratégique et à la territorialisation des politiques publiques dans les domaines socio-économiques.	<p>Les missions essentielles de la DGP sont restaurées</p> <p>Les compétences du personnel sont renforcées</p> <p>La qualité du travail de la DGP est améliorée</p>	<p>- Evaluation des compétences</p> <p>- Rapports d'activités annuels</p>	
Objectif spécifique	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
L'objectif spécifique est de renforcer l'organisation et les capacités de la DGP autour des processus-métiers de la prospective et de développer la gestion de l'information et les outils nécessaires à la conception et l'évaluation des politiques publiques.	<ul style="list-style-type: none"> - La DGP possède les compétences nécessaires pour exercer l'ensemble des métiers de la prospective - Les méthodes et outils de prospective sont en place - Les missions principales de la DGP sont assumées 	<ul style="list-style-type: none"> - Formations délivrées et évaluations - Nombre d'études de prospectives réalisées - Méthodologies de prospective, mise en œuvre - Scénarii effectués - Rapports d'évaluation de politiques publiques 	



Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<u>Résultat 1</u> : Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la DGP sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un audit-diagnostic organisationnel et fonctionnel, et des propositions, sont délivrés pour renforcer les capacités de la DGP ; ▪ Les fiches de poste des cadres supérieurs (33) et moyens (50) sont établies sur la base de cet audit-diagnostic ; ▪ Un plan de formation biannuelle et modulaire des cadres de la DGP est élaboré et prêt à être mis en œuvre, incluant la prise de connaissance de bonnes pratiques européennes et la formation au management public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'Audit et recommandations - Fiches de postes préparées - Organisation de la DGP revue selon les métiers - Le plan de formation biannuelle mis en œuvre - Le compte rendu de la conférence 	
<u>Résultat 2</u> : Un dispositif de collecte-traitement et diffusion de l'information est opérationnel permettant de développer des analyses stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un système d'information économique, social et territorial est conçu et utilisé par la DGP pour la formulation d'analyses et de mesures stratégiques ▪ Un bulletin semestriel d'information économique, social et territorial est élaboré régulièrement par la DGP puis diffusé à partir de la seconde année du jumelage ; ▪ Un plan de développement des données aux standards internationaux est formulé et prêt à mettre en œuvre dans les domaines de (1) l'éducation-formation-emploi, (2) l'environnement international et (3) du développement territorial. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau système d'information est opérationnel - 2 bulletins semestriels d'information sont produits - 3 banques de données sont disponibles et consultées 	- Risque possible concernant la qualité des données disponibles
<u>Résultat 3</u> : Les études prospectives sont réalisées à partir d'instruments adaptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trois études prospectives de référence dans les domaines de l'éducation-formation-emploi, des exportations et du développement territorial sont réalisées ; 	- Trois études prospectives	Hypothèse sur la participation active des



Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base des études prospectives, un rapport comprenant trois scénarii de croissance de l'économie algérienne à long terme est élaboré par la DGP. 	<ul style="list-style-type: none"> 3 scénarii de croissance de l'économie algérienne 	acteurs sectoriels
<u>Résultat 4</u> : La DGP maîtrise les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> Les bonnes pratiques en matière de formulation des politiques publiques sont maîtrisées par les cadres de la DGP et appliquées aux schémas directeurs des trois secteurs pilotes ; Les méthodes de suivi et évaluation des politiques publiques sont maîtrisées par les cadres de la DGP et appliquées aux schémas directeurs des trois secteurs pilotes. 	<ul style="list-style-type: none"> 3 rapports d'analyse de politiques publiques 3 rapports d'évaluation des politiques publiques Des éléments de pilotage de ces politiques 	

N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
RESULTAT 1: LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES, FONCTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA DGP SONT RENFORCEES				
A.1.1.	Diagnostic organisationnel et fonctionnel de la DGP	<p>L'opérationnalité des missions confiées à la DGP suppose que l'organisation de la DGP soit renforcée autour de ses principales fonctions qui sont la veille, l'analyse stratégique, la formulation et le suivi-évaluation des politiques publiques et mesures.</p> <p>–Un diagnostic complet de la situation actuelle de la DGP sera effectué, en termes de missions, d'organisation, de moyens humains et logistique et de fonctionnement. Le diagnostic s'appuiera sur une analyse des activités menées jusqu'à ce jour. Ils</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapport diagnostic complet de la DGP et recommandations 	

N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
		formuleront les recommandations pour que la DGP soit plus opérationnelle.		
A.1.2	Elaboration des fiches de postes des cadres de la DGP	- A partir des métiers qui auront été définis selon l'organisation cible, les experts élaboreront les fiches de poste des cadres supérieurs et moyens de la DGP. Ces fiches de poste seront détaillées en termes de compétences, de responsabilités et de tâches à accomplir.	- 50 fiches de postes pour les cadres supérieurs et moyens	
A.1.3	Visite d'études auprès de structures de planification et prospective	–L'objet de la visite d'étude est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un organisme similaire de l'UE en charge de la prospective.	- Rapport de visite d'étude rédigé par les participants	
A.1.4	Mise à niveau des compétences techniques et managériales des cadres de la DGP	–A partir des fiches de poste, de l'organisation cible, et des profils des cadres en poste à la DGP, il sera établi les besoins de formation individuelle par métiers de chacun des cadres. –Un programme de formations techniques sera préparé sous forme modulaire –Un programme de formation au management public –Une attention particulière sera donnée à la formation de formateurs	– Le programme de formation technique modulaire – Le programme de formation au management public – Les supports de formation au management – Le rapport d'évaluation des formations au management	Disponibilité des cadres pour la formation
A.1.5	Renforcement des relations de la DGP avec	La DGP est appelée à élargir le champ de ses relations avec différents départements et structures sectorielles	– Liste d'invités	- La plus importante



N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
	les organismes partenaires	ainsi que certains organismes internationaux, chargés de la prospective et du traitement de l'information économique et sociale. –Organisation d'une conférence internationale (1/2 journée) portant sur la place de la prospective dans le développement économique et social en Algérie et mobilisation des acteurs nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> – Programme de la conférence – Compte rendu de séance – Relevé de décisions 	<ul style="list-style-type: none"> – mobilisation possible des partenaires

N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
RESULTAT 2: UN DISPOSITIF DE COLLECTE-TRAITEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION EST OPERATIONNEL PERMETTANT DE DEVELOPPER DES ANALYSES STRATEGIQUES				
A.2.1.	Concevoir un système d'information économique et sociale	<p>Quatre missions sont organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe de travail et organisation d'ateliers afin d'identifier le type et les sources d'information dont la DGP a besoin - Ciblage des outils de veille à acquérir (flux RSS, alerte de sites, protocoles d'échange de données, outils de cartographie de l'information, etc.) - Proposition de structuration du système d'information économique et sociale - Atelier de validation de la feuille de route pour le développement du système d'information économique et social 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'activités (4) – Rapport de conception du système d'information économique et social – Feuille de route pour le développement du système d'information économique et social; 	<ul style="list-style-type: none"> – L'accès aux informations facilité pour les agents de la DGP – Qualité incertaine des données
A.2.2.	Visite d'études auprès de centres d'information économique et sociale européens	<ul style="list-style-type: none"> - L'objet de la visite d'études est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un centre équivalent de l'UE 	Rapport de visite d'études rédigé par les participants	



N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
A.2.3.	Diagnostiquer les priorités de mise à niveau des données statistiques dans les domaines économique et social	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP aux cadres d'évaluation de la qualité des données (CEQD) - Application du CEQD dans les domaines de l'éducation-formation-emploi, de l'environnement international, du développement territorial - Formulation des orientations pour la mise à niveau des données statistiques dans les trois domaines pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme, support et évaluation de formation - Programme d'activités du groupe de travail - Rapports (3) d'application du CEQD - Plan de développement des statistiques dans les 3 domaines 	
A.2.4.	Mettre en œuvre le système d'information économique et sociale et former les cadres à son utilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de validation de la structure organisationnelle du système d'information - Formation de 15 cadres de la DGP aux outils de veille stratégique et à la gestion et au traitement des données - Formulation et signature de protocoles de collecte / diffusion des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'activités des 3 groupes de travail - Programme, support et évaluation de formation - Note de procédures internes (circulaire) portant sur la gestion du système d'information - Protocole de collecte / diffusion des données 	
A.2.5.	Produire un bulletin semestriel de veille et d'information économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP à l'élaboration du bulletin (bulletin pilote) - Ciblage des utilisateurs potentiels d'un bulletin de veille et d'information économique et sociale et de leurs attentes - Conception d'une maquette pour un bulletin de veille et d'information stratégique (format, contenu, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme, supports et évaluation de formation - Feuille de route sur le développement du bulletin de veille - 2 Bulletins semestriels 	Accès à l'information et mise à jour régulière des données



N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
RESULTAT 3: LES ETUDES PROSPECTIVES SONT REALISEES A PARTIR D'INSTRUMENTS ADAPTES				
A.3.1	Renforcer l'outil de prévision macroéconomique à moyen et long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP à l'utilisation du modèle macro-économétrique à des fins d'analyse prospective à partir d'étude de cas sur les trois thèmes retenus - Formation de 15 cadres de la DGP à l'utilisation du modèle macro-économétrique en analyse variantielle - Développement : <ul style="list-style-type: none"> - modélisation macroéconomique des comportements (consommation, investissement, marché du travail, impact de la démographie sur les dépenses publiques, etc.) - modélisation de la production potentielle de l'économie algérienne en relation avec la diversification des exportations 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation - Supports de formation - Rapport diagnostic sur le modèle macroéconomique - Note de présentation de la nouvelle version du modèle macroéconomique de la DGP - Rapport d'analyse d'impact et cahier de variantes du modèle 	
A.3.2.	Visite d'études auprès de centres d'économie internationale et d'instituts de prévision	L'objet de la visite d'études est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un centre équivalent de l'UE	Rapport de visite d'études rédigé par les participants	
A.3.3.	Formulation des stratégies de diversification à l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP à l'analyse de la chaîne des valeurs mondiales et indicateurs avec application à l'économie algérienne - Mise en place d'un groupe de travail pour analyser les enjeux relatifs à la formulation d'une stratégie de diversification à l'exportation de l'économie algérienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme, support et évaluation de formation - Rapport sur l'avancement des études stratégiques à l'exportation 	Problème d'accès aux informations Participation des acteurs



N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
				intervenant à l'exportation
A.3.4.	Etude prospective des dynamiques du marché du travail et de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP à l'analyse du marché du travail et de l'emploi - Formation de 15 cadres de la DGP aux indicateurs synthétiques de développement humain - Mise en place d'un groupe de travail chargé de concevoir un module additionnel à l'enquête emploi, d'identifier des indicateurs d'impact et de diagnostiquer la situation du marché du travail et de l'emploi et son évolution - Elaboration de scénarii du marché de l'emploi et du travail - Rédaction du rapport final de l'étude prospective 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme, support et évaluation de formation - Programme d'activité du groupe de travail - Rapport sur les scénarii : « Etude prospective des dynamiques du marché du travail et de l'emploi » 	<p>Problème d'accès aux informations</p> <p>Participation des acteurs intervenant sur l'emploi et le travail</p>
A.3.5	Etude prospective sur les dynamiques territoriales et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier sur les pratiques en matière de développement territorial (UE et autres pays du voisinage) - Mise en place d'un groupe de travail pour : - Identifier les indicateurs de suivi du développement territorial et cartographie ; - Mettre à jour les bases de données thématiques - sur les territoriales pilotes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'atelier - Rapport sur l'application du SIT - Rapport « Etude prospective sur les dynamiques territoriales pilotes » 	<p>Problème d'accès aux informations</p>
A.3.6.	Appuyer la DGP dans la formulation de scénarii macro-économique à long terme (horizon à 20 ans)	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP à l'élaboration de scénarii macroéconomique de long terme et de ses hypothèses - Mise en place d'un groupe de travail pour : (i) Elaboration de trois scénarii de long terme (tendancier, optimiste, pessimiste) et (ii) Rédaction du 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'activité du groupe de travail - Programmes, support et évaluation de formation - Rapport sur les scénarii de croissance 	

N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
		rapport de synthèse sur l'économie Algérienne à l'horizon 2050		

N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
RESULTAT 4: LA DGP MAITRISE LES METHODES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.				
A.4.1	Initier la DGP à la formulation de politiques publiques axées sur les résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP à l'approche « arbre à problèmes », « arbre à objectifs », « cadre logique » et indicateurs SMART à partir d'études de cas et benchmarking - Mise en place d'un groupe de travail pour reformuler des schémas directeurs sectoriels (SDS en sigle) dans les trois domaines pilotes - Organisation d'ateliers d'appui- conseil à la (re)formulation d'un schéma directeur sectoriel (SDS en sigle) dans une approche GAR 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme, support et évaluation de formation - Supports de formation - Etudes de cas (3) 	
A.4.2.	Visite d'études auprès de centres de suivi et d'évaluation	L'objet de la visite d'études est de permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail d'un centre équivalent de l'UE	Rapport de visite d'étude rédigé par les participants	
A.4.3.	Application des méthodologies de suivi et d'évaluation des politiques dans les trois secteurs pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 15 cadres de la DGP à la démarche méthodologique à partir d'études de cas et benchmarking - Organisation d'ateliers de support à la rédaction d'un guide méthodologique de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme, support et évaluation de formations - Guide méthodologique d'évaluation des politiques publiques 	



N°	Activité indicative	Tâches	livrables	Hypothèses
		- Mise en place d'un groupe de travail pour appliquer les méthodes de suivi et d'évaluation dans les trois domaines pilotes du jumelage	- Rapport sur les dispositifs de suivi et d'évaluation des trois domaines pilotes	



ANNEXE 2 : Calendrier de mise en oeuvre		réunion			rapport			Visite d'étude																	
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	M22	M23	M24
Arrivée et installation du CRJ en Algérie/ démarrage du jumelage/ Recrutement de l'assistant€/ Préparation des premières activités																									
Comités de pilotage, rapport de démarrage et rapport final/rapports trimestriels		●	■	●			●			●			●			●			●			●			●
A.0.1. Conférence de lancement																									
A.0.2. Conférence de clôture																									
R1 : Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la DGP sont renforcées																									
Activité A1.1	Diagnostic organisationnel et fonctionnel de la DGP																								
Activité A1.2	Elaboration des fiches de postes des cadres de la DGP																								
Activité A1.3	Visite d'études auprès de structures de planification et prospective																								
Activité A1.4	Mise à niveau des compétences techniques et managériales des cadres de la DGP																								
Activité A1.5	Renforcement des relations de la DGP avec les organismes partenaires																								
R2 : Un dispositif de collecte-traitement et diffusion de l'information est opérationnel permettant de développer des analyses stratégiques																									
Activité A2.1	Concevoir un système d'information économique et sociale																								
Activité A2.2	Visite d'étude auprès de centres d'information économique et sociale européens																								
Activité A2.3	Diagnostiquer les priorités de mise à niveau des données statistiques dans les domaines économique et social																								
Activité A2.4	Mettre en œuvre le système d'information économique et sociale et former les cadres à son utilisation																								
Activité A2.5	Produire un bulletin semestriel de veille et d'information économique et sociale																								



		mois	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	M22	M23	M24
R3 : Les études prospectives sont réalisées à partir d'instruments adaptés																										
Activité A3.1	Renforcer l'outil de prévision macroéconomique à moyen et long terme																									
Activité A3.2	Visite d'études auprès de centres d'économie internationale et d'instituts de prévision																									
Activité A3.3	Formulation des stratégies de diversification à l'exportation																									
Activité A3.4	Etude prospective des dynamiques du marché du travail et de l'emploi																									
Activité A3.5	Etude prospective sur les dynamiques territoriales et enjeux																									
Activité A3.6	Appuyer la DGP dans la formulation de scénarii macro-économique à long terme (horizon à 20 ans)																									
R4 : La DGP maîtrise les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques																										
Activité A4.1	Initier la DGP à la formulation de politiques publiques axées sur les résultats																									
Activité A4.2	Visite d'étude auprès de centres de suivi et d'évaluation																									
Activité A4.3	Application des méthodologies de suivi et d'évaluation des politiques dans les trois secteurs pilotes																									